

<b>Fiche Action N°11</b>	<b>Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes</b>		<b>Priorité : *</b>
<b>ODD</b>	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
<b>OO</b>	Accompagner la gestion contre les EEE en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernées	<b>Espèces concernées</b>		<b>Habitats concernés</b>
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	Ensemble du site Natura 2000 (marin et terrestre)		
Constats et justifications	<p>Les espèces exotiques envahissantes contribuent à un déséquilibre des écosystèmes dans lesquels évoluent les espèces et habitats d'intérêt communautaire (terrestre et marin). Sur le Marais poitevin, une liste non exhaustive mentionne plus d'une cinquantaine d'espèces. Elles sont communes à de nombreuses autres zone humides (Jussie, Ragondins, Renouée du Japon, etc.) mais avec des spécificités locales comme le développement de la Jussie dans les dépressions humides des prairies.</p> <p>Cette action vise à accompagner la gestion raisonnée mais aussi le suivi des espèces émergentes présentant un potentiel envahissant (terrestre et marine). Elle doit permettre un renforcement du réseau d'acteurs du Marais poitevin déjà en place et valoriser les actions en cours, coordonnées aux niveaux départementaux ou régionaux (Réseau EEE Pays de la Loire et le Réseau Régional EEE Nouvelle Aquitaine).</p> <p>A l'échelle du Marais poitevin, les actions de lutte sont inenvisageables pour toutes les espèces et tous les types de milieux. Il est important de définir des actions concertées s'appuyant sur les objectifs des stratégies régionales à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recontextualiser les enjeux et politiques liés aux invasions biologiques,</li> <li>- Organiser une démarche pour le développement d'une stratégie territoriale partagée entre les acteurs,</li> <li>- Identifier les dynamiques d'invasions biologiques problématiques et prioritaires, état et mobilisation des connaissances, évaluation et priorisation des risques, élaboration d'un plan d'action et modalités de suivi,</li> <li>- Identifier les leviers d'action pertinents sur son territoire,</li> <li>- S'approprier la méthode d'évaluation des risques et la mettre en œuvre.</li> </ul>		
Objectifs de l'action	Développer le réseau de veille, la diffusion de l'information et essayer de contrôler la prolifération des espèces invasives au travers de stratégies partagées		
	<b>Les mesures</b>		<b>Descriptif de l'action</b>
	1	Maitriser la prolifération de façon durable	<p>Les acteurs doivent poursuivre des actions de régulation (chantiers arrachage, piégeage, etc.) pour les espèces possiblement contrôlables dans le cadre de stratégie de territoire et dans le respect des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic en amont,</li> <li>- Adapter les modalités d'intervention,</li> <li>- Tenir un cahier d'enregistrement des travaux réalisés et du traitement des sous-produits animaux et végétaux (règles sanitaires, traitement et/ou valorisation des déchets, etc.).</li> </ul>

		<p>Il faut aussi travailler sur les facteurs qui favorisent la dispersion et l'expression du caractère envahissant des espèces en s'intéressant à la résistance-résilience des milieux et aux solutions fondées sur la nature (enherbement des berges, etc.).</p> <p>En relais des démarches déjà engagées, l'animateur Natura 2000 intervient en appui dans l'animation, l'assistance technique au développement de stratégies de gestion et de territoire, de méthodes et protocoles expérimentaux auprès des opérateurs de la lutte, ainsi que dans la gestion des données pour évaluer les actions de lutte (exemple programme de gestion à Lairoux / Curzon). L'objectif est d'accompagner l'aide à la décision (évaluation des risques, définition des objectifs opérationnels et d'un plan d'action/évaluation), en relais des réseaux régionaux.</p> <p>Il est aussi envisagé d'améliorer la centralisation des résultats des actions de gestion (lien Contrats Territoriaux, compilation des chiffres sur le piégeage, les chantiers, etc.).</p>
2	Renforcer le réseau de surveillance et améliorer les connaissances scientifiques sur la biologie et le développement des espèces	<p>En lien avec les démarches en cours par les acteurs du territoire, les animateurs régionaux des groupes EEE continuer à assurer une veille de la présence de de la prolifération des EEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de l'OPN le relais de cette démarche EEE sur le Marais poitevin,</li> <li>- Réaliser une liste des espèces exotiques envahissantes du Marais poitevin en repartant des listes régionales,</li> <li>- Partager et rassembler les connaissances entre les acteurs du territoire à l'échelle du Marais poitevin, pour renforcer le réseau de veille et de prévention,</li> <li>- Former les acteurs et les usagers à l'observation et à la détection des EEE sur le territoire et promouvoir la charte qualité EEE des Pays de la Loire,</li> <li>- Suivre l'évolution des EEE, comme la Jussie dans les prairies, et les espèces en front de colonisation ou émergentes (Vison d'Amérique, Raton laveur, Crassule de Helms, Anodonte chinoise, Xénope lisse, ...) et réaliser les cartographies de répartition des espèces sur le territoire,</li> <li>- Faire remonter les données des organismes collecteurs aux bases régionales,</li> <li>- Encourager l'amélioration des connaissances sur l'écoéthologie des espèces (capacités de déplacement, analyse comportementale, etc.), sur l'impact des EEE pour adapter les mesures de régulation</li> <li>- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion.</li> </ul>

	3	Informer sur les espèces exotiques envahissantes	En lien avec les actions en cours sur le territoire, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs, sur la présence et l'impact des espèces exotiques envahissantes sur le territoire, ainsi que sur les stratégies de gestion (réunions, animation, guide de terrain).		
Outils de réalisation	Contrat Territorial, Contrat Natura 2000, stratégie territoriale				
Acteurs concernés	Syndicats Mixtes Gemapien, FDGDON, Polleniz 85, Piégeurs, Association syndicale de marais, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, PNR Marais poitevin, EPMP, Conservatoires d'Espaces Naturels, Collectivités territoriales, communes, Fédérations Départementales des chasseurs et des pêcheurs, APPMA, Gestionnaires sites protégés, Services de l'Etat, RREEENA, CEN Pays de la Loire et Poitou Charentes, Association de Protection de la Nature, Conservatoire Botanique National de Brest et Sud Atlantique, Entreprises privées, Universitaires, PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Forum des marais de l'Atlantique, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans</li> <li>- Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire</li> <li>- Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes</li> <li>- Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire</li> <li>- Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats</li> <li>- Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles</li> <li>- Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux</li> <li>- Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale</li> <li>- Fiche N°19 : Protection des mammifères semi-aquatiques</li> <li>- Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire</li> <li>- Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats</li> <li>- Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation</li> <li>- Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire</li> </ul>				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et actualisation de la liste des EEE du Marais poitevin</li> <li>- Nombre de stratégie territoriale</li> <li>- Cartographies de répartition de certaines espèces et des actions de régulation</li> <li>- Réunions et actions de partage des expériences</li> <li>- Résultats des études ou suivis biologiques engagés</li> </ul>				
Coût estimatif	Animation : 6 000 €/an				
Coût Total	6 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes et d'agglomération, Agence de l'eau, Europe, Entreprises privées, etc.				